

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 27 AVRIL 2017

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque
AIME Thierry	IRIART Jean-Pierre	ARRABIT Bernard
BARETS Claude	IRIGOIN Didier	BARDIN Frédéric
BEHOTEGUY Maider	ITHURBIDE Beñat	BETBEDER Lucien
BELLEAU Gabriel	JOCOUC Pascal	CASET Jean-Louis
BERARD Marc	KEHRIG COTTENÇON Chantal	DARRIBEROUGE Louis
BIDEGARAY Barthélémy	LACASSAGNE Alain	DE LARA Manuel
CARPENTIER Vincent	LACOSTE Xavier	DERVILLE Sandrine
COHERE Lucien	LAMERENS Jean-Michel	ETCHEBERRY Jean-Jacques
DONAPETRY Jean-Michel	LESPADE Daniel	GOYENECHÉ Laurence
ESPILONDO Pierre	LOUGAROT Bernard	LABADOT Louis
ETCHARTABERRY Marie-José	LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques	LASSERRE-DAVID Florence
EYHERABIDE Pierre	MAZAIN Eric	MANDAGARAN Arnaud
GARAT Marie-Michèle	MIALOCQ Marie-José	MARTIN Pascal
GAROSI Rémy	MILLET BARBE Christian	MOTSCH Nathalie
GOYHETCHE Ramuntxo	MINVIELLE Gérard	PINATEL Anne
GUILLEMOTONIA Pierre	ORIVE Carole	POURRILLOU Pierre
HIRIGOYEN Roland	PONS Yves	TARDITS Richard
IDIART Alphonse	SAINT ESTEVEN Marc	VIAL Louis
INCHAUSPE Beñat	VEUNAC Jacques	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx
DUBERT Francis		BAYLET Jean
GUILLOTEAU Éric		CAUSSE Lionel
LARRE Jean-Marc		CAZALIS Isabelle
		GIRAULT Jacques
		LATOUR Pierre
		LESPADE Jean-Marc
		SEGUI Hervé
Suppléants présents mandatés par des titulaires		
Titulaires excusés	Suppléants désignés	
ARRABIT Bernard	YBARGARAY Jean-Claude	
CAUSSE Lionel	GERAUDIE Francis	
CAZALIS Isabelle	LAVIELLE Jean-Pierre	
DARRIBEROUGE Louis	LASSABE Gilles	
LABADOT Louis	BEGUERIE Adrien	
LESPADE Jean-Marc	NOGARO Isabelle	
MANDAGARAN Arnaud	DUBLANC Gilbert	
MARTIN Pascal	TELLECHEA Jean	
SEGUI Hervé	JOIE André	
Procurations de titulaires excusés à des titulaires		
Titulaires excusés	Titulaires désignés	
MOTSCH Nathalie	BERARD Marc	

Président de séance : Marc BERARD, Président.

Secrétaire de séance : Ramuntxo GOYHETCHE

Date d'envoi de la convocation : 21 avril 2017
Délégués titulaires en exercice : 66
Membres titulaires et suppléants présents : 50
Membres votants (présents ou représentés) : 51

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : **28/04/2017**

Le conseil syndical s'est réuni au Pôle territorial du Pays de Hasparren de l'Agglomération Pays Basque et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché sur le panneau d'affichage du syndicat mixte le : **28/04/2017**

OJ n°5– URBANISME : Projet de modification simplifiée n°7 du PLU de Bayonne

PROJET REÇU LE 09 MARS 2017

ENQUETE PUBLIQUE DU 10 AVRIL 2017 AU 10 MAI 2017

Commune de Bayonne :

- 2 170 hectares
Dont 1 238 ha en espaces urbanisés mixtes
- 45 855 habitants (RP 2013)
- 28 676 logements (filocom 2013)
- Dont 6 554 logements sociaux.



Objets de la demande d'avis :

Modifications règlementaires : zone 1AUy, implantation (dérogation à la règle générale pour les équipements)

Motivation de la commune :

FACILITER L'IMPLANTATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

La modification proposée consiste à étendre les possibilités d'implantations dérogatoires prévues pour les équipements publics d'infrastructure à l'ensemble des équipements publics (y compris ceux de superstructures) dans toute la zone 1AUy (Aritxague, Resplandy, 14 avril, La Cale, Bachefores et IKEA).

Ici, l'objectif est de faciliter l'implantation de la banque alimentaire sur le site dit de la SAFAM sur le quai Resplandy à Bayonne.

Vis-à-vis du SCoT :

La modification proposée a comme objectif de faciliter l'implantation ou les agrandissements des équipements publics.

La proposition est compatible avec le SCoT qui entend développer et maintenir des équipements et services publics de qualité.

Invité à se prononcer sur ce dossier,

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°7 du PLU de Bayonne

Pour extrait conforme au registre
Le Président,
Marc BERARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : **28/04/2017**

Le conseil syndical s'est réuni au Pôle territorial du Pays de Hasparren de l'Agglomération Pays Basque et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché sur le panneau d'affichage du syndicat mixte le : **28/04/2017**